

ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR UNE GESTION DURABLE DES DECHETS EN CORSE

11 juillet 2008

Sommaire

1.	MISER SUR LA PREVENTION	4
1.1.	Les limites des politiques actuelles	4
1.2.	L’amorce d’une nouvelle approche	5
1.3.	Agir sur les causes	6
2.	DEVELOPPER DES FILIERES LOCALES DE RECYCLAGE	7
2.1.	Le contexte économique	7
2.2.	Les actions à mettre en œuvre	8
2.3.	Les débouchés pour les produits recyclés	9
3.	LA VALORISATION RAISONNEE DES DECHETS RESIDUELS	10
3.1.	La prise en compte des évolutions	10
3.2.	La nécessité de développer le stockage	11
3.3.	vers une option combinée	12
4.	UNE GESTION TERRITORIALISEE EFFICIENTE ET SOLIDAIRE	13
4.1.	Appliquer le principe de proximité	14
4.2.	miser sur la solidarité financière et politique	15

La surproduction de déchets est étroitement liée à notre mode de vie. Il s'agit d'un problème planétaire dont l'acuité est aujourd'hui amplifiée par la question climatique et la raréfaction des matières fossiles.

Ses conséquences néfastes sont multiples aux plans environnemental, financier ou sanitaire. Elles frappent la Corse au même titre que les autres territoires développés. Ni son insularité, sa ruralité ou les difficultés sociales ne sont un frein à la (sur)consommation, au contraire ; la Corse produit plus de déchets par habitant que la moyenne nationale alors que son insularité en limite les possibilités de gestion.

Cette analyse nous conduit à envisager une politique de gestion des déchets fondée sur 4 axes stratégiques :

1. **La prévention** pour limiter la production de déchets ;
2. Le développement de **filières locales de valorisation et de recyclage** ;
3. L'adoption de **techniques de traitement** prenant en compte la question sanitaire et l'évolution de l'économie mondiale ;
4. La **gestion territorialisée des déchets** pour renforcer l'efficacité et la solidarité.

1. MISER SUR LA PREVENTION

La question des déchets ménagers est directement liée au fonctionnement de la société et en particulier, aux modes de consommation. C'est donc le levier économique qu'il faut actionner pour obtenir un résultat en profondeur. Avec une telle approche, et contrairement aux idées reçues, la Corse peut réussir mieux que d'autres régions continentales car elle dispose de potentialités qu'on ne rencontre pas forcément ailleurs.

Aussi la prévention est-elle l'axe prioritaire, la pierre angulaire d'une politique de gestion durable des déchets. Cette approche conduit à changer de logique et à se préoccuper enfin sérieusement des causes, au lieu de limiter à gérer les conséquences. Traiter les déchets une fois qu'ils sont produits est indispensable, mais éviter leur création en agissant sur la production elle-même, sera bien plus efficace.

C'est l'enjeu politique des prochaines décennies.

1.1. LES LIMITES DES POLITIQUES ACTUELLES

Il existe de nombreux facteurs qui, cumulés, conduisent à une production de déchets, notamment d'emballages, toujours accrue :

- L'évolution des modes de vie (famille réduite, résidence en zone urbaine...) favorisant les achats « segmentés », en petites quantités entraînant des emballages supplémentaires ;
- L'évolution de l'offre (grandes surfaces, nouveaux produits, nouveaux conditionnements...) associée à un taux de renouvellement important sur quelques segments de consommation (textile, équipements électriques électroniques, jouets...), au respect de normes sanitaires de plus en plus strictes (toujours plus d'emballages de protection, toujours plus périssables) et à une orientation vers l'offre produit (lingettes ménagères, dosettes café...) ;
- L'augmentation du niveau de vie ;
- Une faible conscience environnementale (gaspillage, mauvaises utilisations des TIC...) découlant d'un niveau d'information insuffisant.

Face à ces tendances lourdes, les politiques nationales de gestion des déchets, essentiellement basées sur le tri sélectif et la valorisation énergétique, n'ont eu qu'un impact très limité sur leur production.

Dans ce domaine, la France est à la traîne et lorsque les autorités annoncent une stabilisation de la production des déchets ménagers¹ plusieurs spécialistes

¹ Source Commission Européenne : « la production de déchets dans l'UE est évaluée à plus de 1,3 milliard de tonnes par an et augmente à un rythme comparable à celui de la

affirment que cela n'a rien à voir avec la politique nationale de réduction des déchets et qu'il faut chercher les véritables raisons du côté de la baisse du pouvoir d'achat ou des politiques d'interdiction de l'alcool et du tabac.

Dans l'île, en l'absence de pesées de référence, il n'est pas possible de connaître la nature réelle de l'évolution des dernières années. Tout indique cependant qu'il n'y a pas eu de baisse de la production des déchets par habitant et certains indicateurs tendraient même à montrer le contraire.

1.2. L'AMORCE D'UNE NOUVELLE APPROCHE

Depuis une dizaine d'années, des actions de prévention destinées à réduire la production des déchets sont menées sur le territoire national.

Elles consistent à rechercher l'amélioration des comportements des particuliers, des collectivités et des entreprises au niveau de la consommation (achat, réutilisation, gestion domestique).

Cette politique a été amorcée en Corse avec diverses actions :

- Des opérations de **compostage domestique** ont été conduites par divers organismes insulaires (Syndicat de l'Extrême Sud, CAPA, ville de Bastia,...). Elles sont très intéressantes même si leur impact est, pour l'heure, géographiquement limité. Le SYVADEC prépare une action globale, sur l'ensemble du territoire de ses adhérents, portant sur la remise de 5000 composteurs pour l'automne prochain.
- Une campagne régionale **Stop Pub** lancée par le SYVADEC en 2007 a eu pour effet de limiter la distribution des courriers non adressés (couna). Les premiers résultats ont montré que 7 à 8 % des foyers ont apposé l'autocollant. C'est encourageant car la moyenne nationale se situe autour de 4 %.
- Pour l'heure, le SYVADEC n'a pas engagé de campagne destinée à réduire les déchets de bouteilles comme sur le continent ou à l'étranger incitant la population à **boire de l'eau du robinet**. D'autres réflexions sont en cours pour réduire ces déchets sans détruire des activités économiques dans l'île.
- Des projets sont également en préparation en collaboration avec les grandes surfaces alimentaires. Dans un contexte actuel fortement marqué par « la vie chère », un travail avec les distributeurs et leurs clients sur **un chariot « mini-déchets »** peut avoir des effets intéressants sur la production de déchets et le pouvoir d'achat des foyers².

croissance économique. Ainsi, le PIB comme les déchets municipaux ont augmenté de 19 % entre 1995 et 2003 »

² **Une récente étude de l'ADEME** a permis de montrer qu'au-delà de l'aspect réduction des déchets (potentiel de réduction de 33kg/hab/an), l'achat écologique est aussi moins cher (50 € d'économie/personne/an).

L'étude compare un chariot dit « minidéchets » qui regroupe des produits générant peu de déchets (produit réutilisable, sans emballage, avec éco-recharge, de grande contenance, avec emballage recyclable...) mais présentant des fonctionnalités

Ces politiques, qu'il faut étendre à d'autres secteurs, visent à agir à la source pour réduire le volume des déchets injectés dans les circuits de collecte ; elles constituent une véritable source d'économie pour la collectivité.

Ce constat est désormais partagé à l'échelle nationale et Européenne. Deux textes récents, le **projet de loi Grenelle I** et la **Directive-cadre relative aux déchets** incitent fortement à engager des politiques de prévention des déchets.

La généralisation de cette politique est indispensable ; elle fait d'ailleurs partie des priorités du Syvadec et de la plupart des collectivités en charge des déchets. Mais, on l'observe ailleurs, son résultat est partiel ; si elle implique le citoyen ou le consommateur, elle n'agit pas sur la production ou la distribution. Or, la lutte est inégale entre, d'un côté, l'incitation des autorités à une consommation raisonnée et de l'autre, le matraquage médiatique des grands groupes invitant à consommer plus.

Pour parvenir à un changement durable il faut donc aller plus loin et agir sur les producteurs, sur la conception même des produits et des circuits commerciaux.

1.3. AGIR SUR LES CAUSES

Ce n'est pas un vœu pieux, la Corse a déjà montré qu'elle était capable d'agir à la source, à travers une action symbolique comme la **suppression des sacs de caisse**.

L'objectif du Syvadec est de travailler à d'autres actions du même type, au niveau de la production ou de la distribution.

Ainsi, l'une des priorités va consister à œuvrer pour le **rétablissement de la consigne** sur les bouteilles.

L'objectif est de faire en sorte que les bouteilles soient réemployées et non jetées après chaque usage comme c'est le cas aujourd'hui. Il y a un intérêt écologique évident, mais aussi un intérêt économique car un tel dispositif peut conférer un avantage concurrentiel aux producteurs locaux³, dynamiser leur activité et créer de l'emploi.

D'autres projets du même ordre sont en gestation dans plusieurs secteurs d'activités. Ils portent sur des produits particuliers, le packaging, le suremballage, la labellisation,... Ce qu'il est impossible de mettre en œuvre sur le continent peut réussir en Corse en raison de l'insularité et du faible nombre des acteurs économiques à mobiliser.

équivalentes à celles des produits du chariot dit « maxidéchets », qui regroupe des produits générant beaucoup de déchets.

³ L'île compte 3 producteurs d'eau minérale et 2 producteurs de bière qui utilisent des emballages perdus.

2. DEVELOPPER DES FILIERES LOCALES DE RECYCLAGE

Le développement d'activités de valorisation des déchets dans l'île est le deuxième axe d'une politique ambitieuse.

Il répond à plusieurs objectifs complémentaires : réaliser des économies en évitant le transport des matériaux recyclables sur le continent, réduire l'impact environnemental et créer de nouvelles activités économiques locales et donc de nouveaux emplois.

A propos de cet aspect social, une étude récente montre que la valorisation et le recyclage créent 10 à 20 fois plus d'emplois que traitement thermique ou le stockage.

A l'évidence, le recyclage de matériaux au plus près des lieux de production correspond à une logique de développement durable.

2.1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Aujourd'hui, la quasi-totalité des matières premières secondaires sont expédiées sur le continent pour y être valorisées : les métaux sont recyclés par Arcelor-Mittal à Fos-sur-Mer, les DEEE par Derichebourg à Marignane, le papier par les Papeteries Etienne à Arles, le verre par O-I Glasspack à Béziers et les emballages sont triés par Delta Recyclage à Martigues.

Seule une faible partie des boues de STEP, du bois et des déchets verts sont recyclés sur place.

Cette absence de filières industrielles locales de recyclage est due à 4 raisons essentielles :

- L'absence de tonnages significatifs à recycler ; la généralisation du tri commence à peine à s'installer en Corse ;
- L'absence de centre de tri pour affiner sur place le tri sélectif ;
- Un système national qui favorise financièrement le retour des matériaux sur le continent ;
- L'absence de débouchés avérés pour les produits recyclés.

Ces facteurs sont très pénalisants mais ne sont pas rédhibitoires. D'autres îles sont parvenues à créer des filières de valorisation. Ainsi, l'île de la Réunion, isolée dans l'Océan Indien, a développé de nombreuses filières locales reposant sur **7 entreprises qui regroupent près de 300 emplois**⁴.

⁴ les filières de recyclage de l'île de la réunion :

- **Plastique** - 28 000 t/an : 1 entreprise possède une ligne de recyclage. Les Polyéthylènes sont lavés dépollués et broyés avant d'être exportés.
- **Métaux et VHU** - 42 600 t/an : 3 entreprises assurent la déconstruction automobile. Deux autres compactent les déchets métalliques et les exportent.

Bien que les réalités de l'île de la Réunion et de la Corse ne soient pas identiques, notamment au plan démographique et géographique, la Corse peut s'en inspirer pour développer ses propres filières de valorisation en mettant en œuvre un certain nombre d'actions conjuguées.

2.2. LES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

Les actions à conduire portent dans 4 directions : générer des volumes suffisants en généralisant le tri des déchets, capter les matériaux des entreprises, gommer les mécanismes de concurrence déloyale et négocier avec les éco organismes nationaux l'intégration des entreprises locales au réseau national.

1. Généraliser le tri des déchets

La viabilité économique d'une filière locale est en relation directe avec la taille du gisement à traiter. En effet, s'il existe autant de seuils de rentabilité que de prix de vente possibles, dans le domaine des déchets, les prix de reprise des matériaux sont généralement bien encadrés. Il existe un chiffre d'affaires minimum à partir duquel l'activité devient rentable.

Cet objectif sera atteint avec la **généralisation du tri sélectif** dans l'ensemble des territoires insulaires. En ce qui concerne le Syvadec, l'objectif est de généraliser le tri sélectif sur l'ensemble des territoires relevant de sa compétence avant la fin de l'année 2008. Ils seront également dotés de recycleries (déchetteries) d'abord provisoires puis définitives.

2. capter les déchets ménagers dit « assimilés » des entreprises

Si elle reste limitée aux seuls ménages, cette action ne sera que partielle. En effet, une grande partie des déchets collectés par les services municipaux est produite par les entreprises privées, notamment commerciales. Ces commerces, surtout lorsqu'ils agissent de manière saisonnière en fonction de l'activité touristique, ne sont pas suffisamment incités à trier leurs déchets.

Or, la réglementation exclut les activités produisant plus de 1100 litres par semaine du service de collecte municipale et leur impose d'éliminer leurs déchets par leurs propres moyens.

-
- **Bois et palettes** : 1 entreprise fabrique de la litière animale à partir des déchets de scierie et une autre broie des palettes pour une utilisation en espaces verts.
 - **Huiles minérales usagées** – 1 700 t/an : la Centrale Thermique de Bois Rouge (CTBR) traite ces huiles par incinération avec valorisation énergétique.
 - **Pneus usagés** - 4175 t/an : l'entreprise SOLYVAL utilise les pneus usagés pour produire de la poudrette et des chips de caoutchouc.
 - **Batteries** – 1 800 t/an : Une association est spécialisée dans leur déconstruction.
 - **Déchets électriques électroniques** - 16 000 t/an : 1 société réalise le pré-traitement et le réemploi des DEEE.

Partout où cet effort a été demandé, les commerces ou administrations ont immédiatement mis en place le tri sélectif pour réduire leurs coûts.

Outre l'impact positif sur le gisement à recycler et les économies de collecte, cela permet aussi de faire vivre de nouvelles filières de collecte, de conditionnement et de transport dans le secteur concurrentiel.

3. veiller au respect de la concurrence

Le chapitre de la concurrence concerne au moins deux questions.

En premier lieu, il s'agit des aides directes et indirectes à la création ou la modernisation d'activité. Les entreprises locales du secteur seront en concurrence directe avec celles du continent, notamment du sud-est et il convient donc de veiller à maintenir un dispositif au moins comparable à celui qui a cours ailleurs.

Le deuxième aspect concerne les aides à l'exportation. Les dispositifs d'aide à l'exportation pourraient exclure l'aide au transport de matières à recycler lorsque des entreprises locales exercent l'activité de recyclage dans l'île.

4. agrément des entreprises par les éco-organismes nationaux

Les éco-organismes nationaux tels Eco emballages, Ecofolio ou Ecologic, pour ne citer que les principaux, ont agréé des entreprises d'envergure nationale voire internationale pour valoriser l'ensemble de leurs matériaux aux meilleurs prix.

Une sensibilisation au plus haut niveau sera sans doute nécessaire pour obtenir l'agrément ou le sous agrément d'entreprises pour un marché limité à la Corse.

2.3. LES DEBOUCHES POUR LES PRODUITS RECYCLES

La question des débouchés est fondamentale car sans marchés de reprise aucune activité de recyclage n'est viable. Or, il est patent que le marché corse est trop étroit pour nombre de produits recyclés.

Intégrer des filières plus larges

L'objectif des entreprises insulaires, à l'image de ce qui est développé à la Réunion, consistera plutôt à développer des activités intermédiaires s'insérant dans un réseau plus large. Le meilleur exemple est donné par les procédés de déconstruction et de compactage de certains objets.

Cela s'applique bien aux VHU (véhicules hors d'usage), mais cela peut se développer également pour les DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques). La déconstruction permet de séparer les matières premières, de retirer les polluants et d'opérer un compactage qui réduit les frais de transport.

Ce type d'activité, consistant à préparer les matières, apporte une réelle valeur ajoutée et peut intéresser les éco-organismes de recyclage concernés.

Développer des partenariats transfrontaliers

Dans le domaine de la valorisation des déchets, les autres régions méditerranéennes, et notamment les îles, constituent des partenaires potentiels pour nos entreprises. Des sociétés sardes, siciliennes, voire toscanes, peuvent

trouver intérêt à développer des partenariats avec des entreprises Corses œuvrant dans le secteur.

C'est dans cet esprit que le SYVADEC participe, avec la Sardaigne, la Ligurie et la Toscane, au programme européen TECHNOMED qui est destiné à soutenir des projets portant sur des processus innovants transformation et valorisation des déchets, au travers d'une action commune expérimentale pour la création d'un cluster transfrontalier de PME.

L'Assemblée de Corse sera prochainement sollicitée pour appuyer cette initiative.

3. LA VALORISATION RAISONNEE DES DECHETS RESIDUELS

Plus de 200 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont enfouies en Corse chaque année. La plus grande partie est produite par les ménages mais la part des entreprises, notamment touristiques, est loin d'être négligeable.

Le projet consiste à valoriser au maximum ces déchets résiduels sans s'écarter de l'objectif premier qui est de les réduire par la prévention et le recyclage. Cet objectif oriente vers des choix techniques alliant souplesse et évolutivité.

Deux autres aspects majeurs sont à prendre en compte : la sensibilité des populations à la question sanitaire et l'envolée des coûts des matières premières.

L'ensemble de ces paramètres nous conduit à confirmer la décision prise par le SYVADEC en juillet 2007 d'écarter les techniques de traitement thermique telles que l'incinération et la thermolyse.

A ce stade des analyses, il n'est pas prévu de figer les dispositifs techniques de valorisation mais d'arrêter les principes généraux qui guideront les études techniques.

3.1. LA PRISE EN COMPTE DES EVOLUTIONS

La question de la sécurité sanitaire

A l'issue des débats et des rencontres d'experts organisés par le SYVADEC en 2006 et 2007, il est apparu clairement que les traitements thermiques par incinération ou thermolyse n'étaient pas acceptés.

Ces techniques n'ont pas apporté la preuve de leur totale innocuité sur le long terme. Même s'il ne faut pas confondre les outils modernes avec les anciens incinérateurs sur les quels portent les études de l'INVS⁵ qui ont été rendues publiques encore récemment, le doute persiste quant à leur impact sur la santé dans la durée. Il est d'autant plus fort que le risque dépend plus du mode d'exploitation que de l'outil lui-même.

⁵ Institut National de Veille Sanitaire

Le lien de confiance nécessaire entre les autorités et la population est mis à mal. Les carences de l'Etat qui n'a pas su fermer les vieux incinérateurs polluants alors que le risque était déjà connu et que la réglementation européenne l'imposait, la négligence de certaines collectivités locales et la complicité des exploitants, ont eu raison de la confiance des Français.

Cette défiance en direction de l'incinération est une problématique qui, depuis le Grenelle de l'Environnement, conduit l'Etat à refuser l'implantation de nouveaux incinérateurs. On l'a vu notamment à Clermont Ferrand.

L'Assemblée Générale du SYVADEC a pris en compte cet état de fait depuis le 31 juillet 2007 en renonçant définitivement, et à l'unanimité, à étudier l'incinération ou la thermolyse dans les dispositifs de traitement des déchets pour l'île.

Ce choix, motivé par des questions de santé publique et d'acceptabilité par la population, est irréversible.

Sa pertinence est aujourd'hui renforcée par l'approche économique.

Le nouveau contexte économique

L'augmentation du prix du pétrole et de la plupart des matières premières constitue un nouvel environnement économique qui influe fortement sur le dispositif de traitement des déchets. Il s'agit d'une tendance lourde, qui s'est accélérée au cours des dernières années et dont on peut prédire, sans craindre de se tromper, qu'elle va aller en s'accroissant.

Dans ce contexte, la combustion de matières premières pour produire de l'électricité, qui était économiquement viable il y a encore quelques années, se justifie beaucoup moins.

L'ensemble de ces paramètres conduit à orienter les recherches en direction de techniques « douces » qui ne détruisent pas la matière et qui permettent sa valorisation.

D'ores et déjà, il apparaît que le dispositif le plus adapté ne sera pas monolithique mais reposera sur un triptyque comprenant : prétraitement, valorisation et stockage.

3.2. LA NECESSITE DE DEVELOPPER LE STOCKAGE

Avant toute analyse, il convient de préciser que, contrairement à ce qu'ont affirmé les rédacteurs du PIEDMA, la Corse peut développer un stockage raisonné de ses déchets.

L'objectif est de créer 3 ou 4 CDSU modernes pour stocker, dans un premier temps, l'ensemble des déchets résiduels produits et dans un second temps, une fois le dispositif de traitement mis en place, les déchets ultimes. On entend par déchets ultimes les résidus de la valorisation et des refus de tri (tri sélectif et de déchetterie).

La mise aux normes sanitaires

Le premier objectif de l'enfouissement réglementaire est de mettre la Corse en conformité avec la législation sanitaire.

L'action du SYVADEC, en décembre 2007, a permis de résorber une douzaine de décharges non conformes en Corse-du-Sud : dans l'Alta Rocca, le Valinco, la Cinarca, le Cruzzini et les Deux Sevi. Grâce à cela, la France évite une lourde amende infligée par la commission Européenne pour infraction à la législation sur les décharges.

A l'heure actuelle la Corse compte 6 sites de stockage recensés. Deux sites autorisés, à Prunelli di Fium'Orbu (30 000 t) et à Tallone (90 à 100 000 t), 3 sites en cours de mise aux normes à Vico (15 à 20 000 t), Viggianello (25 à 30 000 t) et Prunete (10 000 t) et un site en voie de fermeture à Ajaccio (40 000 t, sous toute réserve).

Les déchets de la majeure partie de **Corse-du-Sud** seront bientôt enfouis dans les normes dans les deux sites que le SYVADEC réaménage à Viggianello et Vico. Il ne restera plus que la question des déchets de la CAPA.

Pour la Haute Corse, l'objectif est de créer un ou deux nouveaux sites de stockage pour prendre le relais des sites de Tallone et Prunelli di Fiumorbu qui seront saturés dans 2 à 4 ans.

3.3. VERS UNE OPTION COMBINÉE

L'expérience développée en France et à l'étranger montre qu'aucune technique employée isolément n'est complètement satisfaisante. Les solutions techniques sont inopérantes si les déchets ne sont pas préparés.

L'option combinée comprenant le prétraitement des déchets résiduels, la valorisation énergétique et enfouissement des déchets ultimes est, à ce jour, la plus satisfaisante.

La méthanisation pour valoriser l'énergie

Sans exclure d'emblée d'autres procédés tels que la gazéification par exemple, le traitement de la fraction fermentescible par méthanisation apparaît comme un procédé intéressant pour la valorisation énergétique.

C'est un dispositif ancien et éprouvé qui génère des pollutions limitées (pas de rejets dans l'atmosphère) et dont l'acceptabilité par la population est satisfaisante. Des unités fonctionnent à l'étranger en particulier en Allemagne et en Espagne.

Cependant aucun méthaniseur ne fonctionne, à ce jour, de manière satisfaisante en France⁶. Globalement le problème ne viendrait pas des aspects techniques mais du caractère hétérogène des déchets introduits.

En Allemagne, où le tri sélectif est plus développé qu'en France, la méthanisation semble satisfaisante.

Montpellier vient d'ouvrir un méthaniseur de dernière génération, qui va valoriser le produit de la collecte sélective de bio-déchets.

⁶ Trois méthaniseurs sont en service à Calais, Amiens et Varennes-Jarcy.

La collecte sélective des bio-déchets ménagers reste cependant exceptionnelle car elle est très lourde financièrement. La solution la plus répandue consiste à adjoindre au dispositif, des matières fermentescibles provenant de l'industrie agro alimentaire.

Les dispositifs de prétraitement

Il existe divers types de techniques de préparation des déchets résiduels. La plus connue est celle du tri mécano biologique⁷ (TBM). Plusieurs unités fonctionnent en Europe de manière plus ou moins satisfaisante.

L'une d'entre elles, celle de Launay Lantic, est particulièrement intéressante car elle trie mécaniquement les déchets résiduels d'un territoire comparable à l'un de nos bassins de vie (20 000t d'OMR/an)

Elle a fait école dans plusieurs autres régions françaises qui ont lancé la construction de systèmes comparables.

Le TBM est intéressant car il permet de séparer les différentes matières : fraction fermentescible, plastiques, métaux, solides... Il apparaît comme un dispositif utile à la préparation du traitement biologique d'une part, et au recyclage d'autre part.

Une architecture souple qui reste à préciser

Au stade de ce rapport, il est très prématuré de présenter les divers scénarii envisageables comprenant des combinaisons d'unités de TBM et de valorisation énergétique.

Au plan territorial, il apparaît clairement que la valorisation énergétique doit être préférentiellement positionnée à proximité des grandes villes, alors que le TBM peuvent être implantés dans les bassins plus ruraux.

La gestion des débouchés des produits

La question des débouchés est stratégique dans la réussite de ce type de dispositifs.

Le compost produit doit répondre à des normes très strictes au plan sanitaire pour être utilisé en agriculture.

Les autres matériaux également (métaux, plastiques, solides,...) doivent contenir des proportions limitées d'impuretés pour être recyclables dans de bonnes conditions économiques.

4. UNE GESTION TERRITORIALISEE EFFICIENTE ET SOLIDAIRE

La gestion des déchets dans un territoire comme la Corse doit prendre en compte les réalités géographiques, démographiques et économiques.

C'est ce prévoit le PIEDMA lorsqu'il préconise le découpage logistique de l'île en 9 bassins de vie comprenant pour chacun d'eux une station de transit.

⁷ Voir ANNEXE

Il impose également l'usage du chemin de fer, à chaque fois que cela est techniquement possible.

4.1. APPLIQUER LE PRINCIPE DE PROXIMITE

Dans un territoire comme la Corse, le « principe de proximité » qui demande « d'organiser le transport des déchets et de le limiter en distance et en volume⁸ » prend tout son sens. Les déchets doivent être transportés et éliminés le plus près possible de leur lieu de production afin de réduire les distances parcourues et les volumes traités, et donc limiter les risques et nuisances, les surcoûts et les déséquilibres territoriaux.

Cela conduit à envisager trois aspects : le nombre des ruptures de charges, la question du rail et celle du prétraitement des déchets.

Il s'agit de créer, à chaque fois que cela est possible, les emplois au plus près des lieux de production. Mais également de responsabiliser chaque territoire à la question des déchets qu'il produit.

L'intérêt des outils de prétraitement délocalisés

L'implantation d'un outil de prétraitement dans un territoire permet de valoriser sur place un certain nombre de sous produits en les réinjectant dans l'économie locale. Cela réduit les frais de transport et permet le développement d'activités économiques et donc d'emploi.

A chaque fois que cela sera socio-économiquement justifié, cette question devra être étudiée, notamment dans les bassins qui disposent d'un site de stockage pour les déchets ultimes.

Augmenter le nombre des stations de transit.

Les réalités géographiques et la forte augmentation du coût des transports nous conduisent à augmenter sensiblement le nombre des quais de transit prévues au PIEDMA. C'est le cas pour le Cap Corse par exemple qui se verra doté de trois quais alors qu'un seul était prévu, et encore, par exception.

Autres exemples, les deux Sevi ou le Taravo où des quais sont nécessaires (et même réalisé pour l'un deux) alors que le PIEDMA n'en prévoyait aucun.

La question du transport par chemin de fer

Le Syvadec a étudié avec les services de la CTC et des CFC, la question du transfert ferroviaire des déchets ménagers. Le ferroviaire répond bien à la logique de développement durable dans laquelle il faut inscrire la politique de traitement des déchets. Cependant, à la lumière de ces études, les problèmes techniques et les surcoûts engendrés par l'emploi du chemin de fer, posent question.

⁸ Article L. 541-1 du Code de l'environnement

Les investissements spécifiques nécessaires (matériels roulants, embranchements et adaptation des quais de transit) dépassent les 25 millions d'€ et ne seraient éligibles à aucun programme de financement. Or, sans une subvention d'au moins 80%, le transport ferroviaire engendrerait une surcharge financière qui le rendrait prohibitif.

4.2. MISER SUR LA SOLIDARITE FINANCIERE ET POLITIQUE

L'une des principales causes du retard qu'enregistre la Corse est la faiblesse de sa coopération intercommunale. Sur le continent la structuration intercommunale, particulièrement pour la partie traitement des déchets, remonte à une quinzaine d'année, elle a permis de faire face aux nouveaux enjeux de la gestion des déchets (gestion multi filières) mais aussi à ses conséquences financières. En Corse, la plupart des EPCI en charge de la gestion des déchets n'ont été créés que récemment.

Le principe de financement mis en place par le Syvadec a permis de développer une solidarité intelligente entre les territoires.

Un principe de péréquation financière dynamique

L'assemblée générale a décidé, à l'unanimité, de pratiquer des tarifs de transfert, de transport ou de traitement identiques sur l'ensemble du territoire sans prise en considération de la distance à parcourir. Ainsi, il n'y a pas de distinction entre les adhérents en fonction de leur localisation. C'est une mesure qui, en général, est plutôt favorable aux communes rurales. Mais elle est également appréciée par les centres urbains qui dépendent du rural pour le stockage.

Cette politique s'est avérée très efficace quand il s'est agi de fermer rapidement les décharges sauvages de Cinarca, deux Sorru et Deux Sevi. La facture du service de transfert de transport et de stockage des déchets en plaine orientale a été réduite de 30% par application de la péréquation.

Une péréquation qui incite au tri sélectif

Chaque adhérent est facturé sur la base des déchets résiduels, c'est-à-dire, ceux qu'il n'est pas parvenu à éviter par la prévention ou le tri.

L'ensemble des produits issus du tri sélectif (emballages légers, verre ou papier) ou des déchetteries (métaux, bois, végétaux, cartons,...), ne lui sont pas facturés.

Les adhérents perçoivent immédiatement, dans leur facture, l'intérêt de mettre en place le tri sélectif ou de le renforcer lorsqu'il existe.

Les perspectives futures

Ce sont là deux exemples qui illustrent la nécessité d'une coopération renforcée au plan régional. Elle doit être portée plus loin pour permettre notamment, dans les toutes prochaines années, de travailler à la modernisation des systèmes de collecte qui dépendent encore trop souvent du niveau communal.

L'instauration d'une tarification incitative, l'optimisation des coûts par les collectes sélectives de substitution seront les enjeux très importants des prochaines années.

ANNEXE 1 TABLEAU DES PREVISIONS FINANCIERES

Poste	Installation (Hors recycleries et autres équipements de proximité)	Nb	Invest en k€	Subv 80% en k€	après Subv en k€	Flux	Tonnage	
Transfert et Traitement des OM	Transfert-Transport		17 300	13 840	3 460	Entrant	164 600	
	Stations	8	17 300			OM	136 000	
						Embal+JM	16 000	
						Verre	12 600	
	Centre Intégré							
	Tri	1	10 800	8 640	2 160	à trier	16 000	
	1 ligne corps Creux					Embal	6 900	
	1 ligne corps Plats					JM	6 100	
						Carton	(2 800)	
	Unités pré traitement et traitement			90 000	72 000	18 000	Entrant	145 100
	CET		34 562	27 671	6 891	Entrant	150 000	
	TOTAL			152 662	122 151	30 511		

